



CONTRÔLE ANNUEL DE CONFORMITÉ ATEX

Directive ATEX 137 (1999/92/EC)

Le délai de mise en conformité ATEX des sites industriels est à échu depuis plus de 18 mois. Certains d'entre vous sont encore au milieu du gué ; beaucoup cherchent à réviser à la baisse l'extension de leurs zones ; d'autres ont à gérer la mise à jour des documents suite à des modifications de procédé ou à des reconfigurations de l'usine.

Quelle que soit votre situation, et dans le cadre de son service clientèle, Chilworth offre à ses clients une consultation **GRATUITE** sur leur site afin de vous permettre d'évaluer votre niveau actuel de conformité ATEX et de mettre en lumière les éventuels points importants restant à traiter.



Points principaux de la visite :

- Données d'inflammabilité
- Classification des zones dangereuses (zonage)
- Qualité de l'évaluation des risques
- Conformité des équipements
- Evaluation des risques pour les équipements non-électriques
- Mesures organisationnelles et techniques
- Formation, politique de communication

Si vous souhaitez profiter de cette offre, contactez nous par courriel à info@chilworth.fr avec vos coordonnées, ou téléphonez au +33 (0)4 74 46 23 51 et nous rappellerons pour fixer une date qui vous conviendrait. N'hésitez pas à diffuser cette information aux personnes en charge de la conformité ATEX sur votre site.

***Pour une visite GRATUITE envoyez un email à :
info@chilworth.fr ou appelez au +33 (0)4 74 46 23 51***

Chilworth SARL

6 Hôtel d'entreprises Pierre Blanche – Allée des lilas – 01150 St Vulbas - FRANCE
Tel : +33 (0)4 74 46 23 51 - Fax : +33 (0)4 74 46 50 44